

Ville de Castelnaudary

Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2022-1367

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2022 - 1598

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - 1616 ROUTE DE TOULOUSE



Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe



Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

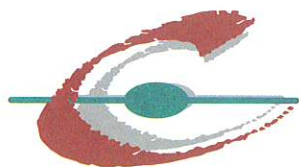
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire ENEDIS	Entreprise chargée des travaux
Adresse 18 AV CELESTIN ARNAUD 34110 FRONTIGNAN	DEBELEC CARCASSONNE
Date de la demande 12/07/2022	Adresse
Lieu d'intervention 1616 ROUTE DE TOULOUSE	2682 Bd FRANCOIS XAVIER
Description des travaux TERRASSEMENT 1 M POUR RACCORDEMENT ENEDIS	11000 CARCASSONNE
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol MISE EN PLACE DE MATERIEL DE CHANTIER	Téléphone 04 68 25 62 75
Début et fin des travaux du 03/08/2022 au 09/08/2022	Indicatif pour les pays étrangers
	Fax
	Courriel dict1166@gmail.com

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

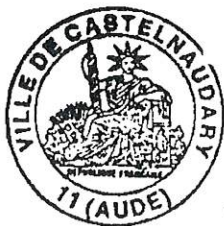
Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le mercredi 27 juillet 2022

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET